

Répression de la criminalité

sans dire que nous devrions l'encourager à la respecter et à agir légalement. C'est pourquoi c'est une erreur d'autoriser la police à utiliser des preuves qu'elle a obtenues illégalement ou à poser sans distinction des tables d'écoute. Dans tous les cas où un citoyen est sous surveillance, nous devrions exiger que la police agisse honnêtement. Je ne suis pas certain que cette nouvelle loi encouragera la police à agir ouvertement, car elle ne l'oblige pas à signaler aux intéressés qu'ils font l'objet d'une surveillance; elle doit les en informer lorsque l'opération prend fin. Nous avons abandonné le projet antérieur qui était de fixer une période limitée suivie d'une motification immédiate. Nous estimons qu'une telle mesure mettrait réellement en danger nos libertés civiles et par conséquent, nous avons l'intention de proposer des amendements à cet article et à d'autres.

● (1630)

Ceci dit, j'appuierai avec la plupart des membres de mon parti sinon nous tous, ce bill en deuxième lecture. Pour terminer, nous avons l'intention de nous montrer extrêmement tenaces. Nous comptons poser toutes les questions qui d'après nous, devront être posées sur tous les articles du bill, avant d'en accepter l'adoption à l'étape du rapport ou en troisième lecture.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le bill C-83. J'ai trouvé très divertissant d'écouter quelques députés de l'autre côté et certains à ma gauche. Ils s'étendent à loisir sur leurs appréhensions et leur méfiance mais néanmoins comptent voter en sa faveur. Je fais plus particulièrement allusion au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) qui vient de se rasseoir. J'espère que les détenteurs de fusils de sa circonscription liront son discours. Je suis persuadé qu'ils ne seront guère convaincus de la vigueur des arguments qu'il a avancés pour défendre la cause des détenteurs de fusils au Canada.

Le bill se rapporte à plusieurs articles du code criminel. Je m'arrêterai principalement à l'article concernant les armes à feu et autres armes offensives, c'est-à-dire celle qu'on a communément appelé la section de la loi sur la réglementation des armes à feu. Cette partie a précipité l'amendement présenté au nom de notre parti par le député de Calgary-Nord (M. Woolliams). Comme mon collègue l'a fait remarquer, cet article du bill traitant de la réglementation des armes constitue le point essentiel de la loi. Il y a peu d'autres mesures dont la Chambre ait été saisie qui aient fait naître autant de courrier et suscité des réactions de ce genre.

En lisant les lettres que nous recevons, nous constatons que les critiques sont dures et les instances nombreuses. Qu'un député comme moi, qui représente une circonscription et qui a entendu toutes les objections possibles écrites ou orales sur le bill, semble naturellement bien placé pour en parler. Ce bill suscite pas mal de crainte et de méfiance et j'avoue partager celles qu'ont exprimées mes électeurs. A vrai dire, je suis bien placé pour parler de cette question d'une façon très objective. Je ne possède pas d'arme, je n'en ai jamais possédée et je n'ai pas l'intention d'en acquérir. Je n'ai pas d'intérêt à défendre en tant que propriétaire d'armes. Je veux simplement exprimer quelques sentiments que je partage, sentiments qui suscitent

[M. Orlikow.]

l'appréhension des propriétaires d'armes partout au Canada.

Naturellement, le grand public s'inquiète des conséquences entourant la possession d'une arme, son maniement, l'entreposage, la sécurité, etc. Il est vrai qu'en général, le public paraît favoriser une plus grande sévérité et l'établissement de contrôles et de normes de sécurité, dans la mesure où le bill répond à ces objectifs, mais je déclare catégoriquement que je trouve cette mesure excessivement dure et choquante.

J'approuve le député de Calgary-Nord, selon qu'il devrait y avoir un débat sur le contrôle des armes à feu et un autre sur les modifications au Code criminel. Dans le cadre de notre Règlement et de la procédure, le député de Calgary-Nord a proposé un amendement qui exprime l'esprit et l'objet de ses vœux. Je l'en félicite et je recommande sa motion à la Chambre.

Il existe, dans le bill C-83, un grand nombre de dispositions que j'appuie, et c'est là qu'un grand nombre d'entre nous se retrouvent dans un dilemme, comme l'article qui traite des délinquants dangereux, de la libération conditionnelle, des enquêtes spéciales sur les crimes et la prévention. Je pense qu'on peut dire que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons même préconisé certaines de ces mesures, face à un gouvernement qui laisse aller, ferme les yeux sur la désobéissance à nos lois, un gouvernement qui se caractérise par son indulgence à l'égard des crimes et des criminels.

Le gouvernement reconnaît, semble-t-il, la nécessité de serrer la vis. Il reconnaît que le public demande des mesures propres à lui assurer une meilleure protection et plus de sécurité. Toutefois, les mesures proposées pour régler le problème défavorisent dans une grande mesure les citoyens paisibles et respectueux de la loi. On pourrait peut-être les accepter à condition d'être convaincu qu'elles réduiront vraiment les crimes et la violence dans notre pays ou d'être persuadé qu'on s'attaque réellement aux causes du crime et qu'on traitera durement et fermement les criminels et l'élément criminel de notre société. Mais, et je regrette de devoir le dire, je ne suis pas convaincu que cette mesure nous permettra d'atteindre cet objectif.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Le bill ne dissuadera guère les criminels. La partie qui traite du contrôle des armes à feu représente la réponse du gouvernement à une société frustrée et désorientée en proie aux passions et à l'hystérie. La mesure s'occupe de cet élément au lieu de s'engager dans un examen profond des causes du problème que pose la violence à l'état chronique dans notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Je soutiens que nous devrions nous poser des questions à propos, par exemple, des répercussions qu'ont sur les spectateurs les scènes de violence et de corruption morale qui inondent nos écrans de télévision jour après jour et soir après soir. Que dire du spectaculaire et du sensationnalisme avec lequel on dépeint le meurtre, le cambriolage, l'agression à main armée, le viol et autres crimes violents à la télévision? Un relevé récent effectué dans la ville d'Edmonton a révélé que plus de 25 émissions proposées par les stations de télévision d'Edmonton au cours d'un week-end faisaient étalage de violence.